Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports
Direction des finances et des achats

2023 DILT 8 : Budget primitif 2024 du budget annexe des transports automobiles municipaux

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif (BP) 2024 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux (ST-TAM) de la DILT, présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) et annexé aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui est construit dans le respect des engagements de la municipalité et des orientations du plan de déplacements des administrations parisiennes (PDAP) et du plan climat : poursuite de la baisse du recours aux moyens automobiles, réduction des émissions en gaz à effet de serre et augmentation du recours à des modes de déplacements doux. Il traduit en termes opérationnels les orientations fixées aux TAM, notamment :

- le renouvellement du parc de véhicules de plus de 10 ans, en lien avec les objectifs de la ville de dédieselisation puis de décarbonation du parc ;
- la poursuite des actions visant à réduire le poids de l'automobile traditionnelle dans le budget municipal (par l'introduction de véhicules électriques et le développement des mobilités douces) ;
- la maitrise des coûts d'exploitation notamment sur les postes de dépenses concernés par une inflation croissante comme le carburant, les fluides (gaz, électricité, etc.) ou les pièces détachées ;
- la priorisation des prestations événementielles auxquelles s'ajoutent les évènements liés aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 ;
- la maîtrise des dépenses de personnel.

Ainsi, le budget primitif du budget annexe des TAM pour l'exercice 2024 vous est proposé :

- pour la section de fonctionnement, en équilibre à 39,0 M€, soit une augmentation de 5,6 % par rapport au budget primitif 2023 (acté à 36,9 M€) ;
- pour la section d'investissement, en équilibre à 11,9 M€ en augmentation de 7,0 % par rapport au budget primitif 2023 (acté à 11,1 M€).

En cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, le projet de BP des TAM pour 2024 s'élève donc à 50,9 M€.

SECTION D'EXPLOITATION

La section de fonctionnement est proposée en équilibre à 39,0 M€, contre 36,9 M€ en 2023.

I – DEPENSES

Opérations réelles

1°) Charges à caractère général (chapitre globalisé 011)

Il vous est proposé d'inscrire 9,3 M€ pour 2024, contre 8,3 M€ votés au budget primitif pour 2023, pour tenir compte, au vu du budget supplémentaire 2023 et des prévisions d'exécution de 2023 (8,7 M€), des besoins des directions en carburant et en pièces détachées en lien directement avec la hausse du prix des fluides, ainsi que des grands évènements prévus en 2024 tels que les Jeux olympiques et paralympiques

Pour l'évènementiel et plus particulièrement dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, il est à souligner la participation des TAM en logistique notamment aux festivités place de l'Hôtel de Ville, aux festivités de proximité, aux festivités du canal, à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, puis paralympiques. Les TAM contribueront à la dotation ponctuelle de véhicules pour la délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques et aux grands évènements (DGJOPGE) ainsi qu'à la logotisation des véhicules ciblés pour des besoins de communication et de visibilité des moyens de mobilité.

Ce chapitre 011 est notamment constitué des lignes suivantes :

Compte 60221	Achat de carburants, lubrifiants	1,5 M€
Compte 60223	Pièces détachées	1,5 M€
Compte 613	Locations mobilières et immobilières	1,2 M€
Compte 615	Entretien et réparations	1,1 M€
Compte 616	Primes et indemnités d'assurance	1,0 M€
Compte 6032	Variation des stocks	0,9 M€
Compte 611	Frais de gestion (manutentionnaires)	0,9 M€
Compte 606	Matières premières non stockées	0,7 M€

2°) Charges de personnel (chapitre globalisé 012)

Il vous est proposé d'inscrire sur ce chapitre 19,7 M€, soit un montant en augmentation de 0,4 M€ par rapport à celui inscrit au budget primitif pour 2023. Cette inscription résulte des décisions gouvernementales (notamment la hausse du point d'indice) mises en œuvre notamment depuis juillet 2023, tout en traduisant un souci de maîtrise des dépenses de personnel malgré un renforcement des équipes pendant les Jeux olympiques et paralympiques afin de répondre à l'ensemble des besoins de la Ville.

3°) Autres dépenses réelles

Le chapitre 67 est proposé à 0,2 M€.

4°) Dépenses imprévues

0,4 M€ est proposé sur le chapitre 022

Opérations d'ordre (chapitre 042)

9,5 M€ sont inscrits au chapitre 042, en cohérence avec les recettes inscrites en section d'investissement. Les dotations aux amortissements s'établissent à 9,5 M€ et permettront de poursuivre le renouvellement de la flotte de véhicules en vue d'atteindre les objectifs du PDAP.

II – RECETTES

Opérations réelles

1°) Recettes d'exploitation (chapitre 70)

La prévision de recettes pour 2024 s'établit à 36,6 M€ (contre 34,4 M€ inscrits au BP 2023). Cette hausse traduit la valorisation des prestations mises en œuvre par le service notamment pour les directions ainsi que celles liées aux Jeux olympiques et paralympiques, avec des tarifs tenant compte du coût des mesures de soutien au pouvoir d'achat des agents souhaitées par la Ville.

La ventilation de ces recettes est la suivante :

Compte 70600	Prestations sur budget général de la Ville	30,2 M€
Compte 70605	Prestations sur états spéciaux d'arrondissement	2,9 M€
Compte 70602	Prestations sur budget annexe de l'assainissement	1,3 M€
Compte 708	Produits d'activités annexes	1,0 M€
Compte7066	Prestations pour le CASVP	0,6 M€
Compte 70621	Prestations autres collectivités	0,4 M€
Compte 7061	Prestations « conducteurs détachés »	0,2 M€

2°) Subventions d'exploitation (chapitre 74)

La prévision des recettes issues des subventions d'exploitation s'élève à 0,2 M€, au titre de la convention de délégation de compétences entre la Ville de Paris et Ile-de-France Mobilités (IDFM) en matière de transports scolaires des élèves en situation de handicap.

3°) Produits exceptionnels (chapitre 77)

La prévision des recettes issues de produits exceptionnels s'élève à 0,6 M€, principalement issus des produits de cession d'éléments d'actif.

4°) Atténuation de charges (chapitre 013)

La prévision des recettes issues des atténuations de charges s'élève à 0,9 M€, provenant de la variation des stocks.

Opérations d'ordre (chapitre 042)

En cohérence avec les dépenses inscrites en section d'investissement, le montant des recettes d'ordre est fixé à 0,7 M€ sur le chapitre 042 (amortissement des subventions d'investissement).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Autorisations de programme

Il est proposé d'abonder les autorisations de programme suivantes en conformité avec le plan d'investissement :

03862	Acquisitions de véhicules	15,0 M€
03864	Travaux	4,0 M€
03865	Gros équipements	0,2 M€

Le tableau récapitulant les autorisations de programme proposées pour 2024 est présenté en annexe IV B2.1 de la maquette budgétaire.

Crédits de paiement

La section d'investissement est proposée en équilibre en dépenses et en recettes à 11,9 M€, en augmentation de 0,8 M€ par rapport au montant inscrit au budget primitif pour 2023 (11,1 M€).

I – DEPENSES

Opérations réelles

1°) Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Les inscriptions s'élèvent à 0,2 M€, en hausse de 50 K€ par rapport au BP 2023.

150 K€ sont inscrits au compte 203 (recherche et développement) afin de poursuivre les études sur l'adaptation des installations de ventilation et pour la restructuration du garage Saint-Ouen.

50 K€ sont inscrits au compte 2051 (logiciels) afin de réaliser des programmes de modernisation, d'adaptation et de développement des logiciels informatiques nécessaires au service.

2°) Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les crédits inscrits au chapitre 21, d'un montant total de 5,6 M€ (en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2023), sont destinés aux achats de véhicules, d'aménagements intérieurs, de carrossage, d'outillages spécialisés pour les ateliers et les garages, aux matériels informatiques ainsi qu'aux opérations de rénovation des sites.

Ce montant se répartit comme suit :

Compte 218	Autres immobilisations corporelles	3,5 M€
Compte 2135	Installations générales, agencements, aménagements	1,3 M€
Compte 2155	Outillages industriels	0,8 M€

3°) Immobilisations en cours (chapitre 23)

Les crédits inscrits au chapitre 23 s'élèvent à 4,7 M€.

Ces crédits de paiement sont composés des achats de véhicules commandés en 2022 ou 2023 et réceptionnés en 2024, ainsi que des commandes faites en 2024 et qui ont vocation à être honorées la même année. Cela correspond à l'achat de véhicules pour répondre aux besoins de renouvellement de la flotte en lien avec les objectifs de la municipalité (dédieselisation puis décarbonation du parc) et notamment le renouvellement des fourgons et fourgonnettes qui constituent une part importante du parc. Pour ces catégories de véhicules professionnels, la motorisation propre électrique est privilégiée.

Opérations d'ordre (chapitre 040)

0,7 M€ sont inscrits en crédits d'ordre au chapitre 040, sur les comptes d'amortissement des subventions d'investissement perçues (comptes 13911 et 13915).

II – RECETTES

Opérations réelles

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est attendu à hauteur de 2,0 M€ (compte 10222), en hausse de 0,5 M€ du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement entre 2022 et 2023.

Par ailleurs, 0,4 M€ de subventions sont escomptés de la part de l'État (compte 1311), en lien avec la hausse de commandes et de réceptions de véhicules propres prévue par les TAM.

Opérations d'ordre

Les recettes d'ordre de la section d'investissement, inscrites au chapitre 040, s'établissent à 9,5 M€ correspondant principalement à l'amortissement des immobilisations corporelles (véhicules) (compte 281 : 9,3 M€) et permettant de poursuivre la décarbonation de la flotte de véhicules en vue d'atteindre les objectifs du PDAP.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris